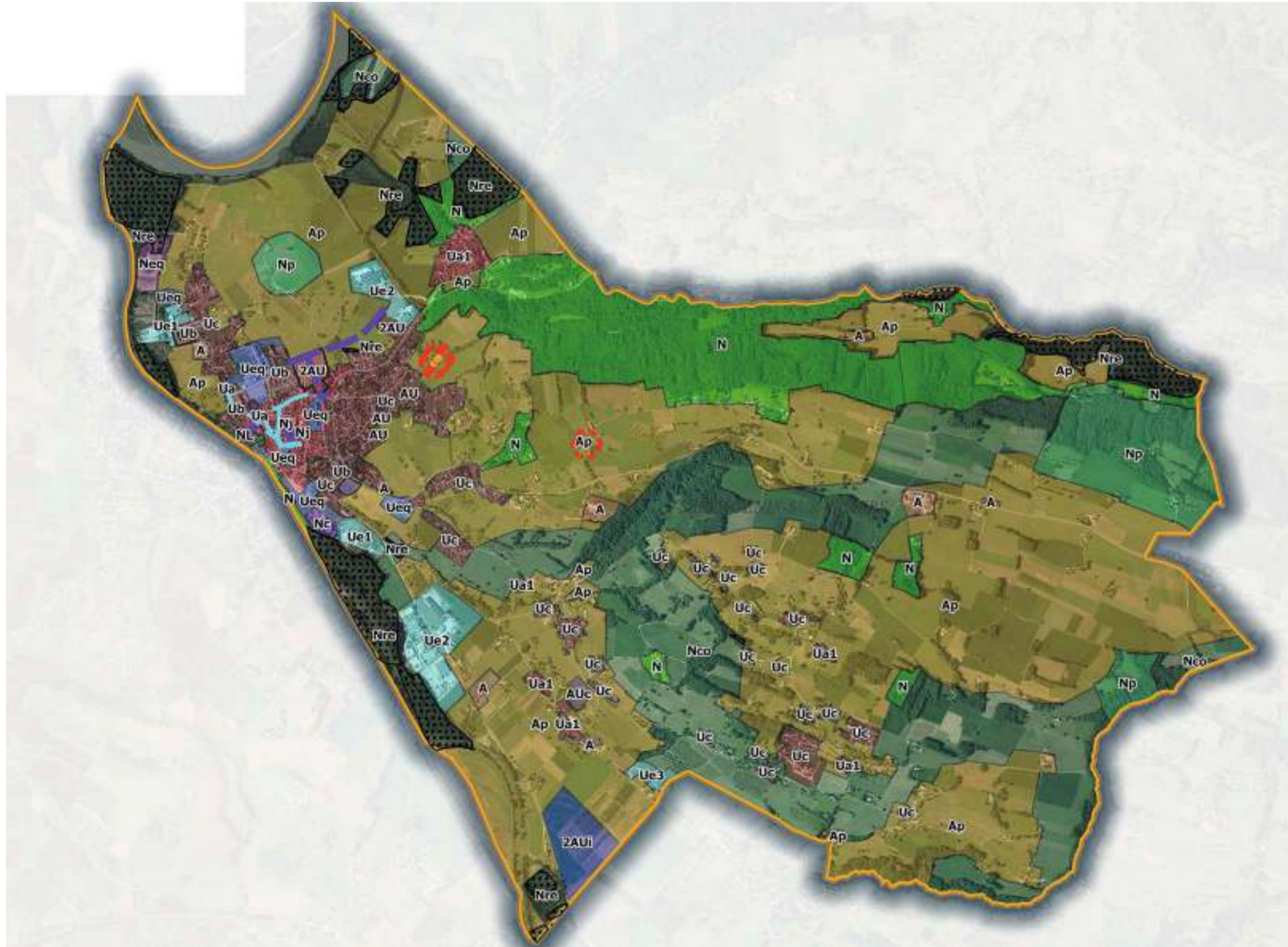


Le traduction réglementaire du projet

1 - Le document graphique comporte les zones Urbanisées, A Urbaniser, Naturelles et Agricoles

2- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation



Les orientations d'aménagement et de programmation portent sur des zones d'urbanisation futures ou sur des secteurs.

Les orientations doivent rester souples.

Sur les secteurs d'extensions urbaines (secteur d'aménagement) leur rôle est d'apporter des prescriptions d'urbanisation. C'est l'orientation qui fixe les seules règles au minimum sur :

- la qualité de l'insertion architecturale, urbaine et paysagère ;
- la mixité fonctionnelle et sociale ;
- la qualité environnementale et la prévention des risques ;
- la desserte par les transports en commun ;
- la desserte des terrains par les voies et réseaux.

Elles doivent comporter un schéma d'aménagement précisant les principales caractéristiques d'organisation spatiale du secteur.

Certains secteurs font l'objet d'orientation d'aménagement pour fixer une densité minimale.

Les secteurs concernés sont le chef lieu, La Bartoule, Au Mont, Diseran, La Forêt, Joudin.



zonage secteur chef lieu	
	alignement du bâti
	emplacement réservé
	principe de voie/ chemin
	servitudes de logements / projet
	zones humides
	bâti remarquable
zones	
	zone habitat d'urbanisation future après modification du PLU
	zone industrielle d'urbanisation future après modification du PLU
	zone agricole dédiée aux constructions agricoles
	zone agricole à préserver pour son potentiel agronomique et paysager
	zone habitat d'urbanisation future
	zone habitat d'urbanisation future
	zone naturelle majoritairement forestière
	zone de camping
	zone naturelle correspondant au corridor écologique
	zone naturelle d'équipements publics
	jardins et parcs
	zone de loisirs
	zone de protection de captage des eaux
	zone naturelle de réservoir de biodiversité
	zone correspondant au tissu dense - chef lieu
	zone correspondant au tissu dense - hameaux
	zone d'extension de l'habitat
	zone d'extension de l'habitat peu dense
	zone d'activité économique commerciale
	zone d'activité économique artisanale
	zone d'activité économique industrielle
	zone d'équipements publics
	zone d'équipements publics et habitat

phase diagnostic

phase projet

phase réglementaire

phase de finalisation